

Régions > Neuchâtel et Littoral

29.08.2012, 00:01 - Neuchâtel et Littoral

Actualisé le 29.08.12, 01:18

Le CPLN veut faire peau neuve



Deux des anciens bâtiments principaux qui feront l'objet d'une rénovation approfondie. ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

Gros projet de rénovation pour les trois plus anciens bâtiments.

Le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), à Neuchâtel, accueille actuellement plus de 3000 élèves et plus de 2300 adultes en formation continue chaque année, encadrés par près de 400 professeurs. Mais les trois plus anciens bâtiments, qui ont entre 36 et 46 ans d'âge, présentent de gros problèmes d'étanchéité et d'isolation qui nécessitent une rénovation complète. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vient de décider de solliciter du Grand Conseil un crédit d'étude de 1,1 million pour mener à bien le projet d'assainissement de ces constructions. Hors ces deux crédits préalables, le montant de la rénovation atteint 24 millions de francs. Le Conseil d'Etat présentera ultérieurement une demande pour le crédit global de construction.

Locations tous azimuts

"Dans les ateliers de mécanique de la halle C, qui comprend les machines lourdes, nous avons dû installer des gouttières à l'intérieur même du bâtiment, tellement l'étanchéité de la toiture plate, jamais rénovée, est déficiente", explique le directeur général du CPLN, Claude-Alain Vuille. "D'autre part, nous avons un besoin urgent de nouvelles salles de cours et d'un auditorium de 250 places, qui nous fait actuellement défaut. Il y a dix ans, le CPLN comptait encore 2500 élèves, nous en avons 3000 aujourd'hui et les effectifs continuent d'augmenter. Le but de cette rénovation, outre les économies d'énergie, est de couvrir nos besoins futurs en fonction des prévisions démographiques."

Les grandes manoeuvres se poursuivent au CPLN. Alors que la filière horlogerie est partie au Locle, la construction de Microcity, au nord du Centre, a conduit à la démolition du bâtiment qui abritait l'Ecole professionnelle commerciale (EPC). Celle-ci s'est installée sur les Jeunes-Rives dans des constructions provisoires. Mais le permis de construire a été octroyé par la Ville de Neuchâtel pour une durée déterminée, en l'occurrence jusqu'à la fin 2013. L'EPC devra par conséquent être relogée à cette date, la Ville comptant sur ces emplacements pour ses projets de réaménagement des rives du lac.

La planification des travaux d'assainissement devra donc tenir compte de tous ces facteurs. D'autant que le fort développement du CPLN l'a contraint de louer des locaux, d'où des frais supplémentaires, ou à loger par exemple son service des sports dans des préfabriqués de chantier au sud du site. Le déménagement du bâtiment provisoire de l'EPC à un autre endroit est également envisagé, précise le rapport du Conseil d'Etat, en coordination avec les besoins en locaux du lycée Jean-Piaget et de la faculté des sciences économiques de l'université. Cette hypothèse pourrait notamment concerner l'actuel bâtiment de l'Institut de microtechnique, rue Breguet 2, qui sera libéré lors de l'ouverture de Microcity, mais rien n'a encore été décidé à cet égard.

Bureau choisi

Le Conseil d'Etat avait déjà en décembre 2010 octroyé un premier crédit de 400 000 francs pour l'organisation d'un concours destiné à choisir le bureau chargé de poursuivre les études. C'est un groupe constitué autour du bureau Bovet Jecker, de Fribourg, qui l'a emporté. Cette équipe a été chargée de fournir un concept architectural et énergétique portant sur les façades, la refonte complète du rez-de-chaussée et l'élaboration du projet de reconstruction de la halle C, qui n'a plus désormais son utilité.

"La formation de nos jeunes est un investissement pour l'avenir, il ne faut pas la brader. Avec cette rénovation et cette reconstruction, nous serons en mesure de faire face à nos besoins pour les 30 prochaines années. Cela est d'autant plus important qu'il en va de la revalorisation, souhaitée par tous, de la formation duale", conclut Claude-Alain Vuille.

60% d'énergie économisée

Les travaux prévus visent surtout à l'assainissement des éléments en béton - dont les aciers corrodés seront traités et les parties endommagées rhabillées - et à l'amélioration des performances thermiques et phoniques des bâtiments comme au renforcement de la sécurité.

Fenêtres et stores seront remplacés. Les façades seront isolées et doublées, les toitures étanchéifiées et également isolées.

Les travaux porteront encore sur l'élimination de toutes les substances dangereuses contenues dans l'enveloppe des bâtiments, qui seront en outre mis aux normes de sécurité contre l'incendie et contre les risques sismiques.

Tout ceci se fera dans la perspective du développement durable. Une rénovation de la centrale de chauffage est également envisagée, tout comme le raccordement au système de refroidissement actuellement en voie de réalisation dans le quartier en lien avec la construction de Microcity. Les travaux visent à réduire de près de 60% la consommation d'énergie thermique du site.

Le projet prévoit encore de redessiner les entrées du CPLN, en particulier la principale qui donne sur la rue de la Maladière.

Les escaliers d'accès et le préau d'entrée seront repensés, en lien avec le réaménagement complet de la rue qui sera en zone 30 km/h, selon le projet élaboré et piloté par la Ville de Neuchâtel dans la perspective de l'ouverture de Microcity, à l'automne 2013.

L'image architecturale du CPLN, bien en vue à l'entrée est de la ville, se veut de qualité, pour répondre en l'espèce au nouvel environnement bâti, qui comprend les bâtiments du CSEM et de Microcity. *"Pour le CPLN, il est très valorisant de s'intégrer ainsi à un grand campus, qui s'étend jusqu'au plateau de la Gare où se trouve la Haute Ecole Arc", commente Claude-Alain Vuille.*

CALENDRIER

PHASES D'ETUDES Septembre 2012 - mars 2013

DEMANDE DE CREDIT DE CONSTRUCTION Mai 2013

PHASE DE REALISATION Eté 2013 - été 2016

DEMENAGEMENT DE L'EPC 2014

SOLDE DES AMENAGEMENTS Rentrée 2016

Par JACQUES GIRARD